



Pièce 3 : CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

Étude pour l'organisation des compétences GEMAPI/hors GEMAPI sur le bassin versant du Buëch

1. OBJET DU PRÉSENT CAHIER DES CHARGES ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Sur le bassin versant du Buëch, la nouvelle compétence GEMAPI – Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations - est attribuée depuis le 1^{er} janvier 2018 aux communautés de communes.

Le SMIGIBA – Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents - est un syndicat mixte fermé qui gère les cours d'eau à l'échelle du bassin versant du Buëch. Actuellement, les compétences du syndicat relèvent partiellement de la GEMAPI et également du hors GEMAPI. Les compétences hors GEMAPI concernent notamment la gestion de la ressource en eau, l'animation à l'échelle du bassin versant de contrat de rivière et du PAPI ainsi que l'animation de 6 sites Natura 2000 (dont les limites dépassent le périmètre de compétence du syndicat).

Afin d'organiser la mise en œuvre des compétences GEMAPI et hors GEMAPI, le SMIGIBA souhaite élaborer, en concertation avec les communautés de communes concernées, **un schéma d'organisation et d'exercice des compétences à l'échelle du bassin versant du Buëch.**

L'étude aura pour objectifs :

- Proposer des scénarios d'organisation territoriale (sur le bassin versant du Buëch) autour des compétences GEMAPI et hors GEMAPI et préciser les conséquences juridiques, financières et administratives;
- Assurer la concertation ;
- Accompagner la révision des statuts du SMIGIBA (compétences, gouvernance, clé de répartition financière) en fonction du choix retenu.

2. FORME DU MARCHÉ

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée au sens de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3. LE MAÎTRE D'OUVRAGE DE L'OPÉRATION

Le SMIGIBA est représenté par son Président, Monsieur Jacques FRANCOU. Le responsable de l'opération désigné par le maître d'ouvrage est la Directrice du SMIGIBA.

4. PÉRIMÈTRE ET CONTEXTE (CF. ANNEXE)

Le périmètre de l'étude est celui du territoire-bassin versant hydrographique du Buëch.

NB :

Afin d'appréhender le contexte institutionnel et les enjeux du territoire relatifs à la compétence GEMAPI, le candidat se référera à la note produite par le SMIGIBA en annexe.

Compte tenu des territoires administratifs en commun avec les syndicats suivants, le candidat veillera à assurer une cohérence, une coordination avec les démarches et études entreprises par ces syndicats, notamment avec :

- CLEDA (bassin du Drac Amont) pour la communauté de communes Buëch Dévoluy et agglomération de Gap,
- SMAVD (bassin de la Durance), SIDRESO et Syndicat du Jabron pour la communauté de communes Sisteronais Buëch,
- SMRD (bassin de la Drôme) pour la communauté de communes du Diois,
- SIDRESO, SMRD et SMOP pour la communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençales.

5. CONTENUS DE LA MISSION

5.1. TRANCHE FERME - PHASE 1 : PRISE EN MAIN DES ENJEUX DU TERRITOIRE

Le prestataire sera chargé de s'approprier les enjeux du territoire sur la base d'une note complète fournie par le SMIGIBA et jointe en annexe. Le SMIGIBA dispose de nombreux éléments techniques, financiers et juridiques qui seront mis à disposition du prestataire (cf. la liste des documents mis à disposition dans le chapitre 11 du présent CCTP).

Dans cette partie, il est demandé au prestataire de :

- dresser un bilan des compétences exercées par les 4 EPCI à FP du territoire du SMIGIBA ainsi que l'agglomération de Gap, par le SMIGIBA et par les autres acteurs du bassin du Buëch entrant dans le champ de compétences de la GEMAPI et du hors GEMAPI tels que définis plus haut. Les compétences statutaires de chacun seront analysées. A travers ce travail, le prestataire analysera l'organisation actuelle du territoire (chevauchement, territoires orphelins, articulation entre les structures...);
- définir les moyens humains et matériels affectés actuellement aux compétences GEMAPI/hors GEMAPI et les coûts financiers engagés ;
- dresser un bilan du mode de financement actuel des compétences GEMAPI/hors GEMAPI ;
- analyser la gouvernance actuelle pour la gestion des compétences GEMAPI/hors GEMAPI ;
- préciser l'interaction existante avec les autres structures de gestion des cours d'eau qui sont présentes sur les EPCI membres du SMIGIBA, notamment autour des problématiques financières et celles liées aux compétences GEMAPI/hors GEMAPI.

Pour cette phase de prise en main des enjeux du territoire, le prestataire devra au minimum se rapprocher des 4 EPCI membres du SMIGIBA ainsi que des techniciens et des élus du SMIGIBA.

5.2. TRANCHE FERME - PHASE 2 : PROPOSITIONS DE SCÉNARIOS

Chaque scénario précisera les missions GEMAPI considérées et hors GEMAPI qu'il serait pertinent de mettre en œuvre, l'acteur le plus pertinent pour porter les différentes composantes de ces compétences GEMAPI/hors GEMAPI, le type de mise en œuvre (délégation, transfert...) et la gouvernance à mettre en place.

Pour cette phase, une étape de **concertation** avec les 4 EPCI présentes sur le bassin versant ainsi que l'agglomération de Gap est nécessaire ainsi qu'une restitution de cette étape aux élus du comité syndical (ou du bureau) du SMIGIBA préalablement à un comité de pilotage. Il est important que le prestataire ne sous estime par sa présence sur le territoire et le nombre de réunions.

Cette phase comportera une analyse complète de type avantages / inconvénients du point de vue juridique, financier, des responsabilités, de l'acceptabilité politique, sociale, de la gouvernance... (liste non exhaustive).

Parmi les scénarios, il est demandé d'étudier à minima :

1. **l'exercice de la compétence GEMAPI en régie au sein des communautés de communes**, pour les EPCI ou agglomération qui souhaiteraient que cette option soit étudiée ;
2. **l'exercice de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant du Buëch par le SMIGIBA** et de préciser l'incidence sur les statuts du syndicat, la gouvernance, la clé de répartition financière,... dans les cas suivants :
 - mise en œuvre (délégation, transfert) **homogène** à l'échelle du bassin versant : dans ce cas il faut détailler l'impact :
 - si tous les EPCI transfèrent la compétence GEMAPI au SMIGIBA ;
 - si tous les EPCI délèguent la compétence GEMAPI au SMIGIBA ;
 - mise en œuvre (délégation, transfert) **non homogène** à l'échelle du bassin versant, c'est à dire dans le cas où un EPCI souhaiterait transférer la compétence et un autre préférerait déléguer.

Il est demandé également d'intégrer dans la réflexion des scénarios les compétences actuellement portées par le SMIGIBA et qui ne relèvent pas la GEMAPI.

Le prestataire devra avoir en tête les autres évolutions à venir liées à la gestion de l'eau (eau potable et assainissement), **les scénarii proposés devront être cohérents avec ces autres compétences liées à l'eau et au contexte local et devront répondre aux attentes du territoire.**

Le prestataire devra également rendre compatible les scénarios proposés avec les mises en œuvre des démarches de planification réglementaires tels que le SDAGE, la SLGRI et les actions qui en découlent (PAPI d'intention du Buëch notamment)...

Le point de vue des partenaires du territoire et des institutionnels sur les différents scénarii seront recueillis.

Le prestataire précisera dans son offre par quelle(s) méthode(s) il pense établir les différents scénarios et une attention particulière sera apportée pour la(les) méthode(s) qui seront employées pour faire émerger le choix de l'un d'entre eux. Il est demandé de préciser clairement le nombre de réunions, le format et les moyens qu'il mettra à disposition.

Cette phase sera terminée uniquement si un scénario est retenu et bien accepté localement.

5.3. TRANCHE CONDITIONNELLE - PHASE 3 : FORMALISATION DU SCÉNARIO RETENU

Pour le scénario retenu, il s'agira :

D'un point de vue juridique

1. De préciser le périmètre d'actions précis et pertinent pour l'exercice des compétences retenues.
2. De proposer pour les statuts, une rédaction complète sur la base des compétences et missions qui seront dévolues au syndicat et aux EPCI FP ainsi que la forme juridique du syndicat.
3. De rédiger une note / un règlement intérieur explicitant le rôle de chaque structure et l'articulation avec les EPCI à FP , agglomération de Gap et la précision du niveau de responsabilité juridique pour les différentes missions exercées.
4. D'analyser l'opportunité (avantages/inconvénients), en cas d'une prise de compétence GEMAPI par le SMIGIBA, d'une labellisation du syndicat en EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) tel que défini par la loi.

Le prestataire accompagnera le SMIGIBA pour répondre aux questions notamment d'ordre juridique qui se poseront durant les réflexions menées au cours de l'étude.

Un calendrier de restructuration et une note détaillant les procédures administratives à suivre par le SMIGIBA et les EPCI à FP (pièces nécessaires, modèles de délibération...) seront fournis.

D'un point de vue organisationnel et financier

Le prestataire fournira :

1. Un diagnostic et un dimensionnement des moyens humains et matériels nécessaires pour une gestion efficace des compétences du syndicat (GEMAPI, hors GEMAPI mais indispensable à la gestion par bassin versant, facultatives) ;
2. Une étude financière fine (modalités de financement, clé de répartition des charges financières, taxe gemapi...): il s'agira de dimensionner les besoins nécessaires à la mise en œuvre des compétences retenues (GEMAPI, hors GEMAPI et facultatives) et d'analyser les incidences financières; d'étudier les modes de financement possible avec des clés de répartition (distinction des cotisations GEMAPI et hors GEMAPI) ; de réaliser des simulations budgétaires à 3 et 5 ans tant en fonctionnement qu'en investissement (sachant qu'un PAPI d'intention est en cours et projet d'un second contrat de rivière). Les éléments financiers relatifs aux projets seront fournis par le syndicat et reposent principalement sur les actions inscrites au PAPI d'intention et celles qui constitueront un second contrat de rivière.

D'un point de vue concertation

Le prestataire sera chargé d'assurer la concertation auprès des élus du SMIGIBA (prévoir plusieurs interventions en réunion de bureau du SMIGIBA et au moins 2 interventions en comité syndical) dans le cadre de la révision des statuts du syndicat et devra répondre aux attentes notamment en termes de révision de la gouvernance (représentativité des élus par EPCI) et de clé de répartition financière.

Stratégie globale

Il est demandé au prestataire :

- de privilégier la solidarité à l'échelle du bassin versant notamment sur le plan financier ;
- de proposer un outil statutaire simple (en évitant notamment le syndicat à la carte) ;

6. COMPÉTENCES ATTENDUES ET OFFRE

Il est attendu du prestataire :

- Compétences juridiques, financières et techniques (notamment en termes de syndicat mixte, EPCI, GEMAPI)
- Expériences similaires ;
- Respect du calendrier ;
- Disponibilité ;
- Adaptabilité au contexte du territoire et à l'évolution de la concertation ;
- Connaissance à jour du contexte réglementaire (intégration des évolutions qui pourraient intervenir durant la durée de l'étude) ;
- Connaissance du contexte local (notamment lien avec les autres prestataires en charge d'études liées à GEMAPI) ;
- Expertise en matière de droit et de fonctionnement des collectivités (institutionnel, comptable et administratif) ;
- Gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- Savoir-faire en termes de pédagogie, de vulgarisation, d'animation et de concertation. Une attention particulière sera apportée pour éviter toute confusion autour des missions GEMAPI ou hors GEMAPI ;
- Prestation menée par un chef de projet clairement identifié qui sera l'interlocuteur privilégié de la collectivité avec une stabilité de l'équipe qui devra être présentée dans l'offre. Tout changement, même s'il n'est pas souhaitable, devra faire l'objet d'une information au plus tôt du maître d'ouvrage. Le remplacement devra être effectué le plus rapidement possible avec un niveau de qualification équivalent. La méthode de travail mise en œuvre devra être adaptée au territoire et au contexte du bassin versant du Buëch.

Le prestataire détaillera dans son offre sa méthodologie de travail pour chacune des phases. Il précisera si des éléments importants lui semblent faire défaut dans le présent cahier des charges.

7. COMITÉ DE SUIVI

L'étude sera suivie par un comité de pilotage composé à minima du :

- SMIGIBA
- Communauté de communes Buëch Dévoluy
- Communauté de communes Sisteronais Buëch
- Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale
- Communauté de communes du Diois
- Agglomération de Gap
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- Conseil Régional PACA
- DDT (04, 05, 26)
- DREAL PACA
- Préfecture des Hautes Alpes (service contrôle de légalité)

Si besoin, il sera possible de mettre en place un comité technique dont les membres seront définis en fonction de l'objectif visé.

Le prestataire devra adapter ses présentations, ses rendus et son discours à l'ensemble des acteurs afin qu'ils soient rendus accessibles à des non spécialistes.

8. PLANNING

Les prestations démarreront au 1^{er} septembre 2018 au plus tard. Le prestataire proposera dans son offre un planning détaillé pour chacune des phases.

9. RÉUNIONS

Le prestataire détaillera dans son offre la méthodologie et le nombre de réunions estimées nécessaires (et leur format) pour la bonne conduite de la mission. Le prestataire précisera le coût de toute réunion supplémentaire.

L'envoi des convocations et des comptes rendus sera assuré par le maître d'ouvrage. La rédaction des comptes rendus sera assurée par le prestataire.

10. RENDU

Pour chaque phase, le prestataire remettra :

- Un rapport sous format papier (version finale de chacune des phases) en 2 exemplaires papier et sous format numérique (word et pdf). Pour les éventuels rendus sous format SIG, ceux-ci devront être complets (tables et attributs) et compatibles avec Q Gis et Map Info.
- Une note de synthèse vulgarisée de quelques pages facilement diffusable pour chacune des phases et une sur l'étude globale.

Préalablement à chaque réunion du comité de pilotage de l'étude (**8 jours avant**), le prestataire fournira au maître d'ouvrage pour validation les supports qu'il compte utiliser pour animer la réunion. Ces supports seront concis et pédagogiques.

11. DOCUMENTS MIS À DISPOSITION DU PRESTATAIRE

- Diagnostics des digues des communes d'Aspremont, Montrond, Serres, Laragne, La Roche des Arnauds, Veynes, Montmaur, La Faurie, Lagrand, St Julien en Beauchène, Manteyer – HYDRETTUES, G2C, SAFEGE, RTM (2009 à 2015) → *disponible sur demande auprès du syndicat et des communes*
- Plan de gestion des alluvions des alluvions du Buëch – HYDRETTUES (2014) → <http://www.smigiba.fr/ressources/plan-de-gestion-des-alluvions/>
- Contrat de rivière « Buëch vivant, Buëch à vivre » 2008-2015 → <http://www.smigiba.fr/contrat-riviere/contrat-riviere-buech-vivant/>
- Avenant du contrat de rivière « Buëch vivant, Buëch à vivre » 2016-2017 → <http://www.smigiba.fr/contrat-riviere/contrat-riviere-buech-vivant/>
- Bilan du contrat de rivière « Buëch vivant, Buëch à vivre » - SMIGIBA (2018) → *en cours de finalisation*
- Plan pluriannuel d'entretien des berges et du lit du Buëch pour 2018-2020 – SMIGIBA (2017) →

disponible sur demande au SMIGIBA

- Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI d'intention) pour 2018-2020 – SMIGIBA (démarrage 1^{er} juin 2018) → <http://www.smigiba.fr/ressources/papi-dintention/>
- Scénarios d'aménagement du Grand Buëch (communes de la Faurie et Aspremont) – HYDRETTUES (2018) → *disponible sur demande au SMIGIBA*
- Statuts du SMIGIBA (2014) → <http://www.smigiba.fr/nouveaux-statuts-du-smigiba/>
- Statuts des EPCI (2016 et 2017) → *disponible sur demande au SMIGIBA*
- Diagnostics des actions GEMAPI/hors GEMAPI à l'échelle du bassin versant – SMIGIBA (2016) → *disponible sur demande au SMIGIBA*
- Répartition du coût des actions du PAPI par EPCI entre 2018 et 2020 – SMIGIBA (2017) → *disponible sur demande au SMIGIBA*
- Note sur la GEMAPI, analyse de la révision de la gouvernance du SMIGIBA – SMIGIBA (2017) → *disponible sur demande au SMIGIBA*
- Note en faveur de la révision des statuts du SMIGIBA (gouvernance) – VEDESI (2017) → *disponible sur demande au SMIGIBA*
- Présentation de la GEMAPI à l'attention des élus – SMIGIBA / ESPELIA (2017) → *disponible sur demande au SMIGIBA*
- Présentation des modes de gestion de la GEMAPI et impacts financiers pour la communauté de communes Buëch Dévoluy – SMIGIBA (2018) → *disponible sur demande au SMIGIBA*
- Couches SIG : périmètre du syndicat, limites administratives des EPCI, des départements et régions, digues, ERP, zone inondable,... → *disponible sur demande au SMIGIBA*

Par ailleurs, le prestataire précisera dans son offre les documents dont il aura besoin pour mener à bien son étude.

12. DÉCOMPOSITION DE L'OFFRE

Le prestataire détaillera sa proposition dans le tableau ci-après.

Il indiquera le nom des personnes qui travailleront sur l'étude et les prestations qu'il compte effectuer directement ou sous-traiter.

Le candidat accompagnera son offre d'une Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) en complément du tableau ci-après pour préciser ce qui sera inclus dans chaque phase, y compris les réunions pour lancer la mission, rencontrer les 4 EPCI et l'agglomération de Gap, les réunions de concertation et les réunions du comité de pilotage.

Éléments de mission		Quantité	Coût unitaire (€HT)	Coût total (€HT)	Coût total (€TTC)
Tranche ferme : <u>Phase 1</u> : prise en main des enjeux du territoire	Analyse du territoire et bibliographie				
	Réunions				
Tranche ferme : <u>Phase 2</u> : propositions de scénarios	Établissement des scénarios				
	Réunions				
	Concertation				
Tranche conditionnelle <u>Phase 3</u> : formalisation du scénario retenu	Établissement des scénarios				
	Réunions				
	Concertation				
Réunion supplémentaire					
Total (tranche ferme : phase 1 + phase 2)					
Total (Phases 1, 2 ,3)					

13. ANNEXES

13.1. ANNEXE 1 : STATUTS DU SMIGIBA (2014)

13.2. ANNEXE 2 : NOTE DE RÉFLEXION SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPÉTENCE GEMAPI SUR LE BASSIN VERSANT DU BUËCH (CONTEXTE ADMINISTRATIF ET FINANCIER)

Ayant pris connaissance de tous ces éléments,

Fait le _____ à _____ ,

Le Candidat

(Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »)